

VILLE DE ROYAN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL 30 AOUT 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BIRON, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DAVID-COURTIN, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. BUJARD représenté par M. HUGENDOBLER
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme JOLY représentée par M. MERLE
Mme TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

ABSENTS -EXCUSES : Mme ISENDICK, Mme LABEYRIE

M. LE GUEUT, Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 h 30.

Mme DURAND, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir adopté le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juillet 2007,

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

- de mandater Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation pour ouvrir les discussions avec la Compagnie des Eaux de Royan à l'effet de négocier les conditions de sortie du contrat actuel.
- d'approuver le principe de déléguer l'exploitation du service public de l'eau potable par voie d'affermage pour une durée de douze ans. Le futur délégataire devant prendre à son compte le changement des branchements plomb, étant par ailleurs précisé que le futur contrat comprendra des mesures visant à la préservation des ressources en eau et incitant aux économies.
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de publicité requise.

DESIGNE

- après élection, les membres suivants, titulaires et suppléants, de la commission d'ouverture des plis compétente en matière de délégation de service public visée à l'article L.1411-5 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, appelée à donner un avis sur les candidatures et offres faites :

- M. Jean-Paul HUGENDOBLER
- M. Roger BOISNARD
- M. Gérard POTENNEC
- Mme Marie-Noëlle PELTIER
- M. Michel MERLE
- Mme Nadine DAVID-COURITN
- M. Pierre RAYMOND
- M. Daniel COASSIN
- Mme Dominique BARRAUD-DUCHÉRON
- M. Jacques GUIARD

DECIDE

- d'approuver l'AVENANT N°1 à la Convention d'Objectifs conclue entre la Ville et l'Association Royan Saujon Rugby,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs précitée.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à faire procéder au dépôt d'un permis de démolir les commerces n° 31 et 32 des Voûtes du port de plaisance et à signer toutes pièces nécessaires.

- D'adopter les nouveaux montants des forfaits plancher et plafond des crèches municipales en tenant compte des seuils indiqués par la C.A.F.

- De modifier les crédits de l'exercice 2007 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
60623.64	Alimentation Crèche « Les Moussaillons »	+ 2 700,00	
60628.64	Petites Fournitures Crèche « Les Moussaillons »	+ 1 200,00	
6132.01	Loyer Casino	+ 130 000,00	

61523.814	Mise en conformité Eclairage Stade	+ 40 000,00	
61558.816	Entretien matériel aérodrome	+ 9 200,00	
6475.64	Produits pharmaceutiques Crèche « Les Moussaillons »	+ 400,00	
6574.5220	Subventions Enfance « Les Moussaillons »	- 40 000,00	
66111.01	Intérêts des emprunts	- 31 922,97	
022.01	Dépenses imprévues fonctionnement	- 86 209,66	
766.01	Gain de change		+ 18 706,00
7788.01	Produits exceptionnels divers (Cautions)		+ 6 661,37
		+ 25 367,37	+ 25 367,37
	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
165.01	Dépôts & Cautions remboursés	+ 6 661,37	
2188.816	Matériel Aérodrome	+ 700,00	
2313.411	Travaux étanchéité gradins Salle Landry	+ 50 000,00	
020.01	Dépenses imprévues Investissement	- 57 361,37	
		0	0

- D'admettre en non valeur les produits irrécouvrables figurant sur la demande établie par le Comptable du Trésor pour le Budget Principal (état arrêté à la somme de 9 834,53 €)

- D'imputer la dépense correspondante à l'article 654 – Fonction 01 du Budget Principal.

- d'accorder sa garantie pour le remboursement des prêts réaménagés par la Caisse des Dépôts et consignations au profit de la SEM de la Saintonge dans les conditions suivantes :

- A hauteur de 100 % des sommes dues (capital, intérêts moratoires, pénalités, indemnités et accessoires) au titre du contrat de prêt N°1015216 réaménagé par avenant
- A hauteur de 100 % des sommes dues (capital, intérêts, intérêts moratoires, pénalités, indemnités et accessoires) au titre du contrat de prêt N°1015211 réaménagé par avenant N°31

- A hauteur de 100 % des sommes dues (capital, intérêts, intérêts moratoires, pénalités, indemnités et accessoires) au titre du contrat de prêt N°1038840 réaménagé par avenant N°31

- d'accorder sa garantie au prêt contracté par l'Association « Tremplin 17 » (CHRS Les Combôts) à concurrence de 350 000 € destiné à financer les travaux d'aménagement et de construction de bâtiment

- d'attribuer le régime indemnitaire suivant :

- Une prime de service aux éducateurs jeunes enfants, sages-femmes, puéricultrices, rééducateurs et auxiliaires de puériculture
- Une indemnité de sujétions spéciales pour les sages-femmes, puéricultrices, rééducateurs
- Une prime spécifique pour les sages-femmes et puéricultrices
- Une prime spéciale de sujétions des auxiliaires de puériculture
- Une indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires des éducateurs de jeunes enfants
- Une prime de service et de rendement pour les ingénieurs territoriaux
- Une indemnité spécifique de service pour les ingénieurs

- de modifier le tableau des effectifs de la Ville annexé au Budget Primitif de l'exercice 2007 pour tenir compte des nouvelles appellations de grades suite à la réforme de la Catégorie C et de la reprise, à compter du 1^{er} Septembre 2007, en régie directe de la gestion de la Crèche « Les Moussaillons ».

- de faire connaître son opposition au projet d'implantation d'un terminal méthanier au Verdon.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE
LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 55**